

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 388 Vendredi 24 Janvier 2020 – Présentiel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Françoise SEILER, Anne-Laure VIARD, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Bernard DUROURE, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral,

Membres du BEX excusés : Peggy DICKENS, Caroline JEHL, Vincent LECRUBIER,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 00

| SUIVI | |
|--|--|
| 1. Vœux du BEx | Le Président et les Membres du BEx présentent à tous les licenciés, tous les élus des Comités Régionaux et Départementaux de Canoë Kayak, leurs meilleurs Vœux pour cette nouvelle année 2020. Continuons d'avancer tous ensemble tout au long de cette nouvelle saison sportive et accompagnons nos Athlètes sur les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo avec un soutien collectif et inconditionnel. |
| 1. Agenda - calendrier du BEX – Calendriers des instances - | Bex le 25 février via Teams Bex le 14 mars Présentiel et via Teams Bex le 28 mars présentiel Bex le 23 avril via Teams |
| 2. Présence des membres du Bex et de la DTN, sur les assemblées générales régionales | Les représentants sur les Assemblée Générales sont fixés : 1 février Nouvelle Aquitaine E. GIRARD & L. ROYE, 2 février Auvergne Rhône Alpes : E. GIRARD & P.M. CROCHET, 7 mars Bourgogne-Franche Comté : J. ZOUNGRANA & C. RECULET, 8 mars Centre val de Loire : E. GIRARD & C. RECULET, 13 mars PACA : J. ZOUNGRANA & G. CAPPAL, 14 mars Bretagne Brest : E GIRARD, 14 mars Ile de France : J. ZOUNGRANA & G. CAPPAL, 21 mars Pays de la Loire : Didier CHAVRIER & L. ROYE, 22 mars Grand Est : J. ZOUNGRANA |
| 3. Présence des membres du Bex sur les manifestations 2020 | Championnat de France Elite 27 au 29 mars Pau J. ZOUNGRANA, F. SEILER, B. DUROURE, D. CHAVRIER, E. GIRARD, Championnat de France Elite 3 et 4 avril Vaires-Sur-Marne : BEx dans son ensemble (Assemblée Générale) Championnat de France de Fond 11 au 13 avril, Mantes la Jolie : A.L. VIARD, Pour les autres manifestations, la décision sera prise lors du prochain BEx. |
| 4. Nouvelle adhésion d'un membre affilié | GLISSE SENSATION MERS est une association loi 1901 qui a été créée en 1975. Elle se situe sur le littoral picard à Mers-les-Bains. Le club propose plusieurs activités : windsurf, surf, SUP et longe côte. Le club est également affilié à 3 fédérations : FF Voile, FF Surf et FF Randonnée. |

| | |
|--|---|
| | <p>La structure souhaite s'affilier à la FFCK dans le but de dynamiser son activité notamment au travers de la pratique de l'Ocean Racing et du surfski. Avis favorable du CRCK</p> <p>→ Validation de l'affiliation par le BEx,</p> |
| 5. Nouvelle adhésion d'un membre affilié | <p>Le CLUB OMNISPORT CLAIRVALIEN est une association loi 1901 qui se situe dans le Jura à Clairvaux-les-Lacs. Le club est également affilié à 2 fédérations : Fédération Française de Ski et à la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Il souhaite développer la pratique du canoë kayak auprès des enfants et des adultes de la région des lacs. Avis favorable du CRCK</p> <p>→ Validation de l'affiliation par le BEx</p> |

| DECISIONS du BUREAU EXECUTIF | |
|---|---|
| 1. Mesure conservatoire sur la Licence d'un cadre de club | <p>Suite à la commission de gestes répréhensibles sur la personne d'un mineur par un cadre, lors d'une sortie club, un dépôt de plainte a été effectué suivi d'une enquête de police, une audition du président du club et la garde à vue de l'agresseur. L'agresseur a reconnu les faits et une interdiction de la police de s'approcher du club a été imposée.</p> <p>Suite à l'appel téléphonique des parents visant à informer le siège de ces faits, le 2 janvier, le BEx prend une mesure conservatoire à l'encontre de ce cadre en suspendant sa licence à effet immédiat. Le BEX saisie aussi la commission de discipline de première instance qui rendra son verdict dans les conditions imposées par le Règlement Intérieur Fédéral.</p> <p>Cette décision a été prise en amont de ce Bex en distanciel, à partir d'une instruction des services.</p> |
| 2. Budget Prévisionnel 2020 | <p>Deux réunions du comité de suivi budgétaire ont aidé à suivre la construction de ce budget 2020. 3 principes ont été retenus pour élaborer ce budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un principe de sécurité pour les produits, • Un principe de réalité pour les charges, • Le dernier de clarté pour la présentation. <p>Une note de cadrage politique en iso-budget a été réalisée en début et une note d'éclairage a été ajoutée pour prévoir des opportunités ou des menaces sur des variables qui pourraient se modifier au cours de l'exercice, afin d'anticiper des évolutions de ce budget prévisionnel.</p> <p>Ce budget prévisionnel sera présenté au Conseil fédéral du samedi 25 janvier pour approbation, avant l'Assemblée Générale du 4 avril. → Validation par le BEx</p> |
| 3. Annexes aux règlements sportifs | <p>Pas d'Annexe sur ce BEx, il reste deux Annexes aux Règlements Sportifs à valider.</p> |
| 4. Sentiers Nautiques | <p>Les Sentiers Nautiques sont des itinéraires de navigation labellisés et mis en valeur par une approche patrimoniale, à vocation de touristique et de loisir, créés et animés par les structures fédérales (clubs et membres agréés), avec l'appui des services fédéraux.</p> <p>L'objectif est de :</p> |

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les structures de la fédération et de favoriser l'augmentation de la fréquentation des parcours gérés par des membres de la fédération vs d'autres opérateurs. - Être un argument à l'adhésion de nouveaux membres à la FFCK. - Être un outil de valorisation du territoire pour les collectivités <p>Les projets sont proposés au service fédéral par le club ou le membre agréé, avec ou sans l'aide des collectivités, selon deux procédures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une procédure de validation simple : lorsque la structure est en capacité de porter l'ensemble du projet et de répondre au cahier des charges. - Une procédure avec un accompagnement par le bureau d'étude fédéral pour la création lorsque la structure et/ou les collectivités ont besoin d'un accompagnement pour répondre à ce cahier des charges. <p>Ces sentiers nautiques seront accessibles via un site web, la market place de service CanoeGo puis par la suite une application mobile.</p> <p>Objectif 2020 : 30 Sentiers Nautiques, dont 25 nouveaux porteurs de Sentiers Nautiques et 12 déjà existants dans 5 structures fédérales.</p> <p>Le BEx valide le principe de cette labellisation et rappelle qu'elle s'inscrit dans un projet plus large visant à recenser l'ensemble de nos sites de navigation et permettre à tous nos adhérents de partager des informations.</p> |
| <p>5. Groupe de travail SUP</p> | <p>3 candidats se sont proposés pour constituer un groupe de travail en relation avec la commission Ocean Racing Va'a. Ce groupe de travail fonctionnera en liaison avec un membre identifié de la Commission Ocean Racing.</p> <p>Ce groupe de travail doit rester en inter-commission pour développer cette activité à la fois sur l'ocean racing, la technical race et en eaux intérieures (course de fond sur 5000 m ou sur les Marathons).</p> <p>→ Approbation de la création de ce groupe de travail par le BEx, Il devra être validé par le Conseil Fédéral.</p> |
| <p>6. Candidature à l'organisation du congrès 2021 de l'ECA –</p> | <p>Suite à une demande de la Fédération Européenne pour organiser les prochains congrès, l'opportunité de proposer l'organisation du congrès 2021 de l'ECA, en France, sur le site fédéral pourrait être retenue. Une étude des services est à effectuer sur la faisabilité de cette opération. La réponse est à donner au mois de mars.</p> <p>→ Validation du principe de l'étude par le BEx,</p> |
| <p>7. Suites à donner pour un courrier</p> | <p>Suite à des actes répréhensibles envers mineurs, un licencié a reçu de la part de la commission de discipline d'appel, en 2018, une notification de décision indiquant le maintien de la mesure conservatoire proposée initialement par le Bureau Exécutif à savoir, la résiliation de sa qualité d'adhérent, licencié à la FFCK pour une durée de 10 ans.</p> <p>Cette personne continue par ailleurs à endurer une interdiction d'exercer les fonctions d'encadrement auprès de mineurs par le Ministère de la Jeunesse et des sports et de la Cohésion Sociale.</p> <p>Cette personne a envoyé une lettre en recommandé à destination du président fédéral dans laquelle, il demande une révision de la décision prise par la</p> |

| | |
|---|--|
| | <p>commission de discipline pour pouvoir participer à des manifestations sportives (compétitions).</p> <p>Le BEx décide de ne pas remettre en cause la décision de la Commission de discipline dans l'attente d'une décision de justice.</p> |
| <p>7. Fonds d'aide à la création</p> | <p>Un club a fait une demande pour obtenir une aide à la création. C'est une structure qui a été affiliée pour la première fois le 9 mai 2019. En ce début de saison, le club possède 9 licences Canoë + et 12 licences Pagaies Blanches.</p> <p>Cette demande ne respecte pas le nombre minimum de licence Canoë Plus requis pour obtenir cette aide qui est de 15 licenciés.</p> <p>Le BEx propose que ce club reformule sa demande dès lors qu'il aura rempli ces conditions.</p> |
| <p>8. Recours Hautes Pyrénées</p> | <p>La Préfecture des Hautes-Pyrénées a produit un mémoire en réplique sur le recours contentieux en cours sur le lac des Gaves (arasement de deux barrages entraînant une baisse d'eau significative dans le Gave, et induisant des portages très longs).</p> <p>La commission ESIND souhaite que le cabinet JED effectue une analyse approfondie de ce mémoire pour prendre date et pour continuer à restaurer la navigation sur la zone, et éviter une jurisprudence qui serait défavorable aux sports de pagaie.</p> <p>→ Validation de cette saisie du cabinet JED, pour cette analyse de mémoire par le BEx,</p> |
| <p>9. Demande de report de remboursement fonds d'aide au développement (CDCK34)</p> | <p>Le CDCK 34 a sollicité le service Accompagnement des structures pour une demande de report d'une partie du remboursement du fond d'aide au développement qu'il a pu obtenir. Celui-ci a bénéficié en 2019 du fond d'aide au développement de la FFCK d'un montant de 10 000 euros pour l'achat d'un camion. Il était programmé la première échéance 1^{er} janvier 2019, pour le remboursement du prêt.</p> <p>En bénéficiant de ce fond d'aide au développement, le CDCK a commandé un camion Toyota via l'e-shop de la fédération. La livraison du véhicule a pris du retard de la part du constructeur (Commande le 19 avril pour une livraison le 17 janvier 2020) et le CDCK souhaiterait bénéficier d'une modification de l'échéancier pour alléger la charge financière lié au report de livraison.</p> <p>→ Approbation de ce report par le BEx, cette décision devant être validée par le Conseil Fédéral.</p> |
| <p>10. Validation compte-rendu CNA Kayak Polo 06/01/2020</p> | <p>Première réunion de l'année pour faire le point sur le championnat 2020 avec des défections d'équipes en N1, N2 et N4. Les divisions N1H et N4H seront à 13 équipes au lieu de 14, ce que permet le Règlement. La division féminine comprend 7 équipes et une discussion a été engagée pour proposer des schémas de jeu qui permettent de rendre intéressant le championnat, tout en conservant la recherche de la performance de toutes les équipes.</p> <p>→ Validation de ce Compte-Rendu par le BEx</p> |

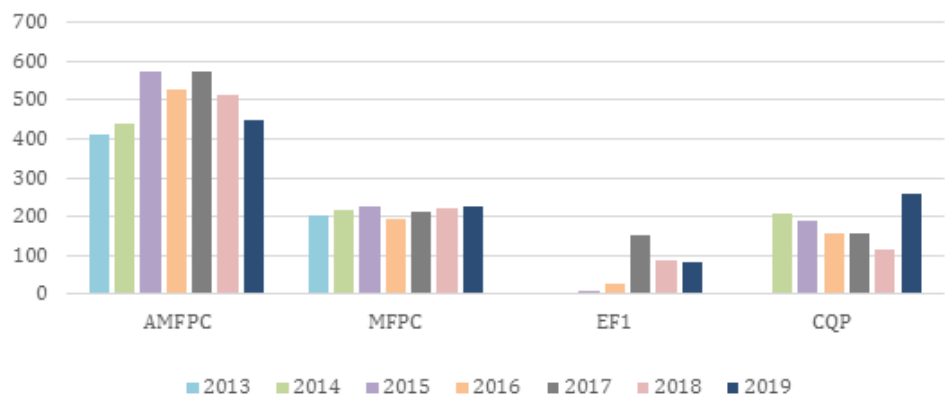
| | |
|--|---|
| 11. Pré-calendrier 2021 | Présentation du pré-calendrier 2021 → Validation par le BEx |
| 12. Validation compte-rendu Dragon Boat 09/11/2019 | Amélioration du site fédéral sur les informations, Formation de juges et de barreaux, Présentation du Règlement spécifique pour les plénières du 1 ^{er} février, → Validation de ce Compte-Rendu par le BEx |

| ETUDES du BUREAU EXECUTIF | |
|---|---|
| 1. Championnats de France Sprint 2020 | Après le forfait de Boulogne sur Mer pour l'organisation des championnats de France 2020 de Sprint en raison de travaux de dragage sur la rivière La Liane, le BEX fait le point de l'état d'avancement sur la recherche d'un site de repli et les rencontres avec les élus des collectivités. |
| 2. Soirée des Trophées | Réflexions sur les trophées nationaux et les médailles de la Fédération, à l'occasion de la soirée des trophées 2019 au soir de l'Assemblée Générale du 4 avril, et le travail à réaliser en lien avec la commission de distinction. |
| 3. Evénement Tokyo Vaires Paris ou les sports de pagaie en fête | A l'occasion des Championnats d'Europe de Freestyle 2020, une grande manifestation sera organisée du 7 au 11 octobre à Vaires-Sur-Marne sur le site olympique et paralympique. Elle vise notamment <ul style="list-style-type: none"> • A faire le lien entre Tokyo 2020 et Paris 2024 • Mettre à l'honneur nos athlètes de Tokyo 2020 et la relève 2024 ainsi que nos différentes disciplines et commissions • Mettre un coup de projecteur sur nos championnats d'Europe de Freestyle • Etc. De nombreuses activités sont prévues et sont en cours de programmation en lien avec les différentes commissions: un Open de France en Course en Ligne, un rassemblement de scolaires le mercredi, d'étudiants le jeudi, un challenge régional des jeunes, des activités et animations dans les différentes disciplines pour nos licenciés et le grand public, une soirée des champions, un rassemblement de Pagaie Santé, une coupe régionale de Kayak Polo et bien d'autres choses. |
| 4. PSF 2020 | Une présentation du bilan PSF 2019 (ExCNDs) sera projetée, lors du conseil fédéral ainsi que le projet du PSF 2020. Le cadrage définitif de l'ANS pour le PSF 2020 sera connu très prochainement. Certaines orientations sont d'ores et déjà envisagées : <ul style="list-style-type: none"> • La volonté de maintenir pour 2020 à minima la somme allouée en 2019 qui était de 1 261 700 € • Aller vers une répartition de 50% au moins pour les clubs au niveau national. • Maintenir les montants pour les territoires ultramarins • Aller vers des critères d'attribution transparents Les propositions fédérales à l'étude pour 2020 <ol style="list-style-type: none"> 1. Evoluer progressivement vers l'attribution de 50% du PSF aux clubs au cours de l'olympiade. En 2019, la part Club sur le PSF FFCK était de 39,54% et il a été décidé de la faire progresser à 43%, cette année. |

| | |
|--|---|
| | <ol style="list-style-type: none"> 2. Maintenir le montant des aides allouées aux Comités régionaux Ultramarins 3. Du fait de leurs statuts, certains territoires feront l'objet d'un traitement en dehors de la FFCK : la Polynésie Française, Wallis et Futuna, la Nouvelle Calédonie, La Corse notamment. 4. Mettre en place des critères objectifs de répartition spécifiques aux clubs, CDCK, CRCK (ex : nombre de licenciés, les licenciés U14 (poussins, benjamins et minimes), les sportifs en liste haut niveau, le nombre de compétiteurs la participation à des formations fédérales, l'organisation de manifestations, la formation « Pagaies Couleurs », le label Ecole Française de Canoë Kayak EFCK la Mention Sportive de l'EFCK etc). 5. Mettre en place un filet de sécurité pour les comités régionaux et départementaux afin de préserver leur modèle économique: ceux-ci percevraient au moins 88% du montant qui leur était alloué précédemment. Plus si au regard des critères objectifs ils pouvaient bénéficier d'une aide plus importante 6. Utiliser une partie des fonds (fonds de péréquation d'environ 10%) afin de corriger les déséquilibres entre comités régionaux et départementaux dont nous avons hérité et apporter une aide supplémentaire aux comités qui devraient obtenir davantage de moyens au regard des critères. 7. Pour les clubs, prise en compte des critères de répartition. 8. Le projet fédéral dans le PSF: les projets d'actions déposés (3 maxi pour les clubs et 5 pour les comités) devront être en phase avec le projet fédéral. Les axes du projet fédéral qui seront retenus et éligibles à des financements sont à l'étude. Le PSF devient un véritable « levier » du développement du projet Fédéral. |
|--|---|

| INFORMATION du BUREAU EXECUTIF | |
|---------------------------------------|---|
| 1. | <p>Les statistiques du secteur formation sur 2019 permettent d'identifier quelques tendances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AMFPC : Réduction de 13 % du nombre de diplômés en 2019 par rapport à 2018 • MFPC : Stable • EF1 : Stable avec un grand nombre de formations organisées en début d'année 2019. • CQP : Augmentation de 120 %. |





| | |
|-------------------------------|---|
| 2. Licence Pagaie Blanche | <p>Chiffres au 31 décembre 2019 : 334 conventions demandées par les structures (331 au précédent BEX) 289 conventions ont été signées par les deux parties (288 au précédent BEX). Un tableau en annexe de ce document est fourni pour voir la répartition des licences par club et par région. Concernant la saisie des licences pagaies blanches, la fédération compte au 31/12, soit 43 241 licences pagaies blanches.</p> |
| 3. Autres Licences | <p>Toutes Licences confondues, l'année 2019 se termine avec un record historique de 78 370 en 2019 au lieu 57749 en 2018. Il est rappelé que l'objectif pour 2020 est d'attendre les 100 000 licenciés. Par contre, on observe une diminution des Licences Canoë Plus de 32774 en 2018 à 31451 licenciés en 2019. Les Licences Canoë Plus Adulte passent de 20 641 en 2018 à 20 145 licenciés en 2019. La chute est notable sur les Licences Canoë Plus Jeune de 11 306 licenciés en 2019 au lieu de 12 133 en 2018. Ceci est révélateur de l'évolution des modes de pratique sportive vers des pratiques plus ponctuelles et éphémères que connaissent nos fédérations.</p> |
| 4. Tribunal Arbitral du Sport | <p>Une requête auprès du Tribunal Arbitral du Sport a été faite par le CNOSF à la demande de la FFCK, à propos de l'interprétation faite par l'ICF des règles de sélection olympiques en Sprint pour Tokyo 2020.</p> |
| 5. Aménagement | <p>La Fédération Léo Lagrange a sollicité la FFCK, au sujet de la construction et la gestion d'une base nautique sur l'île Saint Denis. En effet, dans le cadre des JOP Paris 2024, un projet immobilier ZAC de l'écoquartier fluvial situé sur la commune de l'île Saint-Denis est en cours pour accueillir notamment le village des Athlètes. Ce projet a deux volets : 2500 lits pour les athlètes des JOP et un volet héritage 2024 avec des logements, une cité pour étudiants, des activités commerciales et de service et plus particulièrement, un pôle nautique, pour lequel, la Fédération Léo Lagrange a été sollicitée par le groupe retenu sur l'appel d'offre. La fédération Léo Lagrange souhaite mettre en place un partenariat avec la FFCK dans le cadre de ce projet.</p> |

Fin du BEX à 22 h 40

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

